

# CONSEIL MUNICIPAL

## 5 MARS 2018

### Information du Conseil sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations en vertu de l'article L2122-22 :

- **droit de préemption** : Mr le Maire a signé des Déclarations d'Intention d'Aliéner et précisé que la commune ne souhaitait pas préempter. Elles concernaient les parcelles B 1287, A 1060, A 402, 945, 1035 et 1036.

### Autorisation de signature d'une convention de servitudes de passage d'une canalisation électrique avec ENEDIS

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la vente de la parcelle B 1754 appartenant à la Commune, il est nécessaire de réaliser les travaux pour rendre cette parcelle viabilisée. Pour ce faire, une canalisation électrique souterraine sera implantée sur la parcelle B 198 appartenant à la commune.

#### Il est proposé au Conseil :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec ENEDIS la convention de servitude liée au passage d'une canalisation électrique souterraine sur la parcelle B 198.

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

### Tarifications de participations aux frais pour l'utilisation des salles

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les tarifs de participations aux frais pour l'utilisation des salles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

|                  |  | SALLE<br>POLYVALENTE | SALLE<br>MONET |
|------------------|--|----------------------|----------------|
| <b>Extérieur</b> | Extérieur (Particulier, associations, entreprises).        | 745 €                | 245 €          |
|                  | Banques  | 520 €                |                |
| <b>Laveyron</b>  | Personnes de Laveyron                                      | 215 €                | 96 €           |
|                  | Associations - Forfait participation aux frais + chauffage | 0 €                  | 0 €            |
|                  | Associations - Gratuité 3 locations- Tarif pour la 4ème    | 215 €                | 90 €           |
|                  | Entreprises et comité d'entreprises – Collation            | 215 €                | 86 €           |
|                  | Entreprises et comité d'entreprises – Sans collation       | 104 €                | 69 €           |
|                  | Obsèques (4 heures)  | 100 €                | 30 €           |
|                  | Forfait chauffage applicable du 15 octobre au 15 avril     | 80 €                 | 38 €           |

| <b>FORMATIONS</b> | ENTREPRISES DE LA<br>COMMUNE | ENTREPRISES<br>EXTERIEURES |
|-------------------|------------------------------|----------------------------|
| Salle MONET       | 106 €                        | 160 €                      |
| Salle VAN GOGH    | 106 €                        | 160 €                      |

Pour ces séminaires, le chauffage est compris.

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à la majorité (1 voix contre).**

## Tarifs Concessions Cimetière et Columbarium

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revaloriser les tarifs de concessions cimetière et du columbarium comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

| CONCESSIONS<br>CIMETIERE | Prix au m <sup>2</sup> | Concession |        |
|--------------------------|------------------------|------------|--------|
|                          |                        | Simple     | Double |
| Concession 50 ans        | 80 €                   | 240 €      | 440 €  |
| Concession 30 ans        | 55 €                   | 165 €      | 303 €  |
| Concession 15 ans        | 38 €                   | 114 €      | 209 €  |

| COLUMBARIUM       |       |
|-------------------|-------|
| Concession 30 ans | 645 € |
| Concession 15 ans | 327 € |

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

## Tarif Surtaxe assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- de revaloriser la surtaxe assainissement et de la fixer à 0,36 € le m<sup>3</sup>
- et de conserver un montant de prime fixe annuelle de 10 € tel que délibéré en 2014, applicable aux facturations 2018.

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

## Projet d'extension du restaurant et de construction d'un local commercial et d'un logement : validation de l'Avant Projet Définitif

Vu les décisions des 02/05/2017, 08/06/2017 et 14/06/2017 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre en bâtiment et les marchés subséquents n°1, 2 et 3 à CAAZ Architecture dans le cadre du projet d'extension-réhabilitation du Restaurant Le Relais des Mailles et de construction d'un local commercial et d'un logement,

Monsieur le Maire expose au Conseil que notre maître d'œuvre CAAZ Architecture nous a remis récemment l'Avant Projet Définitif (APD) concernant ce projet.

**Il est donc proposé au Conseil** de valider cet APD faisant apparaître les montants suivants :

- Nouveau bâtiment comprenant la construction de l'extension (commerce et logement) et l'espace modulable (rampe, terrasse, etc...) : 416 583 € HT
- Réhabilitation du restaurant : 264 134 € HT
- Options :
  - o Brise Soleil Orientable sur les chassis du restaurant : 21 510 € HT
  - o remplacement du bac à graisse : 3 500 € HT
  - o Système climatisation réversible du commerce : 8 950 € HT.

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité (3 abstentions).**